



**Centre de Formalités des Entreprises**

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Mail : [cfe-fc@guadeloupe.cci.fr](mailto:cfe-fc@guadeloupe.cci.fr)

**Accueil CFE** : du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00

**Traitement des Formalités** : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs  
Permanence sur rendez-vous

**Entreprise Individuelle  
RENOUVELLEMENT DE CARTE DE COMMERÇANT AMBULANT**

**PIECES A FOURNIR AU CFE**

- Le formulaire Cerfa de déclaration
  
- Si inscrit au RCS, un extrait K de – de 3 mois
  
- Si auto-entrepreneur, certificat d’inscription au répertoire des entreprises (avis SIRENE) ou attestation sur l’honneur que le demandeur continue de bénéficier de ce statut
  
- Si ressortissant de l’UE et établi dans l’UE, un justificatif de son inscription
  
- Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ou extrait d’acte de naissance  
ou  copie du titre de circulation

**Pour les déclarants de nationalité étrangère (Hors CEE et OCDE)**

Copie carte de résident, **ou**  copie carte de séjour en cours de validité, *mentionnant l’autorisation d’exercer une activité commerciale ou professionnelle* et l’adresse du domicile actuel

Tél sous préfecture : 0590 82 68 75

<http://www.guadeloupe.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France2#!/>

- Copie d’un justificatif de domicile: (dernière quittance de loyer, ex Eau, EDF, assurance, impôt ...etc)
- Remise de l’ancienne carte
- 1 photographie d’identité récente en couleur (23mm X 30mm)
- Redevance CCI : 30 € correspondant au coût de la fabrication de la carte (arrêté du 21/01/2010 publié au JO du 10/03/2010), **en espèces uniquement.**
- Le cas échéant, Pouvoir du dirigeant s’il ne signe pas lui-même la déclaration + Copie de la pièce d’identité du mandataire (original)